

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 9			
Votants : 11			
Votes	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Présents : Monsieur Vincent LAUER, Monsieur Christophe LEFOULON, Madame Gisèle THEUTTHOUNE, Madame Noémie CHARTRIN, Monsieur Alexandre CHASSAT, Madame Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, Madame Sylviane TESSIER, Monsieur Vincent CERISIER, Monsieur Aurélien THABUTEAU.

Absents :

Absents excusés :

Madame Caroline DHYEVRE, Monsieur Thierry SOYER, Monsieur Alexandre CHABAUTY.

Procurations :

Monsieur Thierry SOYER donne procuration à Monsieur Vincent LAUER,
Monsieur Alexandre CHABAUTY donne procuration à Monsieur Christophe LEFOULON.

Noémie CHARTRIN a été désignée comme secrétaire de séance

OBJET : Validation du rapport de la CLECT du 27 février 2024

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVG qui s'est réunie le 27 février 2024.

Ce rapport a pour objet :

- La révision de l'Attribution de Compensation des communes impactées par la modification du linéaire de voirie communautaire (ajout ou restitution).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le rapport de la CLECT du 27 février 2024.**

Fait à ANTIGNY, le 31 mai 2024



Le Maire,
Vincent LAUER

